

Stéphane GRENOUILLEAU  
Xavier REBEL  
Karine BERNARD  
Samuel LE MELLAY  
David BENOÛ  
Commissaires aux Comptes  
Associés

## ASSOCIATION SAINT YVES

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2020

## ASSOCIATION SAINT-YVES

Association Loi 1901  
3 place André Leroy  
49100 ANGERS

[www.sorex.pro](http://www.sorex.pro)

ANGERS :  
5, rue Fernand Forest  
BP 70814  
49009 ANGERS cedex 01  
Tél. 02 41 68 66 11  
E-mail : [sorex.angers@sorex.pro](mailto:sorex.angers@sorex.pro)

CHOLET :  
Bâtiment «Le Sémafflor»  
16, boulevard Faidherbe  
BP 11964  
49319 CHOLET cedex  
Tél. 02 41 65 14 35  
E-mail : [sorex.cholet@sorex.pro](mailto:sorex.cholet@sorex.pro)

Membre indépendant de l'Alliance Eurus | BKR International

SIRET 545 300 877 00073 - RCS ANGERS R 343 290 1277 - Immatriculé au Tribunal de Commerce de Angers où se trouve le siège des commissaires aux comptes près le Cour d'Appel d'Angers  
SIRET 545 300 877 00073 - APE 6920Z - TVA FR41063250877

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2020

À l'Assemblée Générale,

### **1. Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SAINT YVES relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 16 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **2. Fondement de l'opinion**

---

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé à la note « 3.2 - Amortissements » en page 8 de l'annexe des comptes annuels concernant le traitement des immobilisations du site des Naudières pour lequel un prêt à usage a été signé avec l'association SAINT YVES dans l'attente d'un engagement à long terme.

## **3. Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'association constitue des dépréciations des créances usagers selon les modalités décrites dans la note 3.4 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association décrite dans la note « créances et dettes » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

## **4. Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 16 décembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

## **5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

---

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 26 janvier 2021

**SAS SOREX**  
Commissaire aux Comptes

**David RENO**  
Commissaire aux Comptes Associé  
Mandataire Social



**Samuel LE MELLAY**  
Commissaire aux Comptes Associé  
Mandataire Social



**ETATS FINANCIERS**

**ANNEXES**

ASSOCIATION SAINT-YVES

Exercice clos le 31 août 2020

### Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/08/2019 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	1 773 645	1 619 715	153 930	169 567
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	462 656	402 506	60 150	60 150
Immobilisations incorporelles en cours	565 124		565 124	745 377
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	1 700		1 700	1 700
Constructions	13 796 932	3 223 935	10 572 997	9 545 209
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 090 229	968 856	121 833	134 343
Autres immobilisations corporelles	6 503 865	5 287 481	1 216 384	1 087 298
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations en cours	1 608 346		1 608 346	1 529 181
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	304 086		304 086	304 086
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	925 873		925 873	888 150
Autres immobilisations financières	28 245		28 245	28 045
<b>TOTAL (I) - ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>27 060 700</b>	<b>11 502 033</b>	<b>15 558 667</b>	<b>14 493 107</b>
<b>Stocks en cours</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	37 395		37 395	14 084
Créances usagers et comptes rattachés	2 228 735	302 564	1 926 171	15 546 786
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel	2 586		2 586	6 196
. Organismes sociaux	24 587		24 587	
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	664		664	664
. Autres	4 602 632		4 602 632	4 126 791
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 850 091		5 850 091	5 543 102
Charges constatées d'avance	194 020		194 020	210 345
<b>TOTAL (II) - ACTIF CIRCULANT</b>	<b>12 940 710</b>	<b>302 564</b>	<b>12 638 146</b>	<b>25 447 968</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>40 001 410</b>	<b>11 804 597</b>	<b>28 196 813</b>	<b>39 941 075</b>

ASSOCIATION SAINT-YVES

Exercice clos le 31 août 2020

**Bilan association (suite)**

PASSIF	Présenté en Euros	
	Exercice clos le 31/08/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2019 (12 mois)
<b>Fonds associatifs et réserves</b>		
Fonds propres		
- Fonds associatifs sans droit de reprise	4 769 844	4 769 844
- Ecart de réévaluation		
- Réserves	383 797	383 797
- Report à nouveau	-1 169 030	-2 521 475
- Résultat de l'exercice	249 634	1 352 445
Autres fonds associatifs		
- Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Ecart de réévaluation		
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 049 934	2 012 004
- Provisions réglementées		
- Droits des propriétaires (commodat)		
<b>TOTAL (I) - FONDS PROPRES</b>	<b>6 284 179</b>	<b>5 996 615</b>
Provisions pour risques et charges	4 423 870	3 364 155
<b>TOTAL (II) - PROVISIONS</b>	<b>4 423 870</b>	<b>3 364 155</b>
Fonds dédiés		
- Sur subventions de fonctionnement		
- Sur autres ressources	391 538	207 150
<b>TOTAL (III) - FONDS DEDIES</b>	<b>391 538</b>	<b>207 150</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes assimilées	5 272 040	4 386 107
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 926 444	817 895
Fournisseurs et comptes rattachés	2 231 840	2 768 086
Autres	3 623 557	2 648 564
Produits constatés d'avance	3 043 344	19 752 504
<b>TOTAL (IV) - DETTES</b>	<b>17 097 225</b>	<b>30 373 154</b>
Ecart de conversion passif (V)		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>28 196 813</b>	<b>39 941 075</b>

ASSOCIATION SAINT-YVES

Exercice clos le 31 août 2020

### Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/08/2019 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises	21 783		21 783	29 572	- 7 789	-26,34
Production vendue biens						
Production vendue services	27 923 127		27 923 127	27 190 029	733 098	2,70
<b>Montants nets produits d'exploitation</b>	<b>27 944 910</b>		<b>27 944 910</b>	<b>27 219 601</b>	<b>725 309</b>	<b>2,66</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>						
Production stockée						
Production immobilisée			105 303	169 956	- 64 653	-38,04
Subventions d'exploitation			6 375 653	6 484 627	- 108 974	-1,68
Cotisations						
Autres produits			1 438 725	2 191 198	- 752 473	-34,34
Reprise de provisions			123 524	117 128	6 396	5,46
Transfert de charges			293 107	377 912	- 84 805	-22,44
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>8 336 311</b>	<b>9 340 821</b>	<b>- 1 004 510</b>	<b>-10,75</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>36 281 221</b>	<b>36 560 422</b>	<b>- 279 201</b>	<b>-0,76</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
<b>Produits financiers</b>						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			5 734	8 297	- 2 563	-30,89
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>5 734</b>	<b>8 297</b>	<b>- 2 563</b>	<b>-30,89</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion			331 003	309 267	21 736	7,03
Sur opérations en capital			112 070	115 586	- 3 516	-3,04
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>443 073</b>	<b>424 853</b>	<b>18 220</b>	<b>4,29</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>36 730 028</b>	<b>36 993 573</b>	<b>- 263 545</b>	<b>-0,71</b>
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>36 730 028</b>	<b>36 993 573</b>	<b>- 263 545</b>	<b>-0,71</b>

ASSOCIATION SAINT-YVES

Exercice clos le 31 août 2020

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2019 (12 mois)	Variation	%
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises	23 267	34 155	- 10 888	-31,88
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	962 142	1 079 541	- 117 399	-10,87
Services extérieurs	3 319 232	3 491 027	- 171 795	-4,92
Autres services extérieurs	4 014 151	4 312 833	- 298 682	-6,93
Impôts, taxes et versements assimilés	178 864	180 885	- 2 021	-1,12
Salaires et traitements	16 346 844	15 130 028	1 216 816	8,04
Charges sociales	6 349 767	6 059 739	290 028	4,79
Autres charges de personnels	-21 241	-74 992	53 751	71,68
Subventions accordées par l'association	474	1 500	- 1 026	-68,40
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	1 426 863	1 189 523	317 540	28,62
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	135 396	18 536	116 860	630,45
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	1 096 215	1 643 688	- 547 473	-33,31
Autres charges	2 255 886	2 477 655	- 221 769	-8,95
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>36 087 861</b>	<b>35 463 917</b>	<b>623 944</b>	<b>1,76</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	96 197	91 206	4 991	5,47
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (III)</b>	<b>96 197</b>	<b>91 206</b>	<b>4 991</b>	<b>5,47</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	31 249	86 005	- 54 756	-63,67
Sur opérations en capital	265 088		265 088	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>296 337</b>	<b>86 005</b>	<b>210 332</b>	<b>244,56</b>
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>36 480 394</b>	<b>35 641 128</b>	<b>839 266</b>	<b>2,35</b>
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>249 634</b>	<b>1 352 445</b>	<b>- 1 102 811</b>	<b>-81,54</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 730 028</b>	<b>36 993 573</b>	<b>- 263 545</b>	<b>-0,71</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
<b>Total</b>				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>				

## Annexe des comptes annuels

**ASSOCIATION SAINT-YVES**  
3, place André Leroy  
49100 ANGERS  
N° SIRET : 786 116 681 00010

### NOTE 1 - Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice social clos le 31 août 2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 août 2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 28 196 812,71 €uros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 249 633,99 €uros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 16 décembre 2020 par le Conseil d'Administration.

Dans le contexte du Covid-19, l'association SAINT-YVES n'a pas suspendu ces activités.

Les comptes pour l'exercice clos au 31 août 2020 ont été arrêtés dans ce contexte. L'analyse menée au niveau des créances clients, et immobilisations n'a pas conduit à constater de dépréciation complémentaire au niveau de ces postes. L'association a eu recours au dispositif d'activité partielle à compter de mars 2020, les incidences correspondantes étant inscrites, pour leur montant net, dans les comptes de charges de personnel conformément aux préconisations de l'A.N.C. Dans le cadre des mesures de soutien mises en place par le Gouvernement, l'association a bénéficié du report des échéances des dettes financières et sociales. Par ailleurs, l'association a procédé à une demande de prêt garanti par l'Etat pour un montant de 500 K€ accordé en date du 28 mai 2020.

La situation de trésorerie étant préservée, les comptes de l'association au 31 août 2020 ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

### Evénements postérieurs à la clôture

Le prestataire en charge du projet InSitu applicable dans les campus des UCO a été mis en redressement judiciaire le 25 novembre 2020 et n'a pu honorer son contrat. De ce fait, un nouvel appel d'offre a été effectué pour reprendre le projet.

L'ensemble des investissements réalisés auprès de ce prestataire a été passé en charge exceptionnelle cette année pour 265 K€. Les autres prestations et les heures internes réalisées, figurant en immobilisations en cours pour 565 K€, sont reprises dans le nouveau cahier des charges pour la réalisation du projet InSitu.

## **NOTE 2 - Règles et méthodes comptables**

### Référentiel appliqué :

L'ASSOCIATION SAINT-YVES, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, respecte les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 relatif au plan comptable général, le cas échéant, modifié par les règlements de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-06 et 2016-07.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC.

### Principes comptables appliqués :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

Image fidèle  
Comparabilité  
Continuité d'activité  
Régularité  
Sincérité  
Prudence  
Permanence des méthodes

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont détaillées dans les notes suivantes :

## **NOTE 3 - Notes sur le bilan**

### **Note 3.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires hors frais d'acquisition et d'emprunts, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du Plan Comptable Général et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 et CRC 2004-06.

En application des règlements comptables, les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- Identifiables,
- Porteuses d'avantages économiques futurs,
- Contrôlées par l'entité,
- Évaluées de façon fiable.

L'approche par composants introduite par les règlements CRC n° 2002-10 et CRC 2003-07 et applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 a conduit à une décomposition des immobilisations. Les éléments constitutifs (composants) d'un actif ayant des utilisations différentes ont été comptabilisés séparément et ont fait l'objet d'un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments.

**Note 3.2 - Amortissements**

Les amortissements sont comptabilisés selon les durées d'utilisation réelles de chaque type d'immobilisations ou selon les durées d'usage, en application de la mesure de simplification destinée aux PME.

Les durées ainsi appliquées au sein de l'entité sont les suivantes :

Logiciels	2 à 5 ans
Constructions	3 à 70 ans
Installations et agencements divers	3 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	1 à 10 ans
Matériel	2 à 10 ans

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée, si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

L'immobilisation concernant l'aménagement du site des Naudières est amortie selon la méthode des composants comme indiqué ci-dessus bien que l'ASSOCIATION SAINT-YVES ne soit que locataire.

**Note 3.3 - Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires et le montant des augmentations de capital.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Depuis le 23 décembre 2008, l'Association SAINT YVES détient une participation de 44,06 % dans le capital de la S.C.I. 44 RUE DE BRISSAC.

**Note 3.4 - Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée sur les créances par voie de provision, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

**Note 3.5 - Fonds associatifs**

Ils comprennent :

**Fonds sans droit de reprise**

Le fonds de dotation inscrit au passif du bilan représente 4 769 844 €uros :

- Subventions sur biens renouvelables	3 923 274 €uros,
- Autres fonds associatifs	- 1 238 €uros,
- Libéralités	847 808 €uros.

**Plus-values réinvesties**

Les plus-values réinvesties au passif du bilan s'élèvent à 383 797 €uros.

**Reports à nouveau**

Ils sont constitués des résultats (excédents ou déficits) cumulés de l'association au 31 août 2020 et représentent un solde débiteur de 1 169 030 €uros.

**Subventions d'investissement**

Cette rubrique comprend le montant net des subventions versées par :

- Le Conseil Départemental de Maine-et-Loire	783 265 €uros,
- Le Conseil Général des Pays de la Loire	633 272 €uros,
- La Mairie d'ANGERS	633 396 €uros.

En contrepartie des amortissements des matériels financés, les subventions sont rapportées au résultat de l'exercice au même rythme que les amortissements pratiqués.

L'ensemble de ces éléments se trouvent résumés dans le tableau ci-dessous :

Libellé	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Report à nouveau	(2 521 475)	1 352 445		(1 169 030)
Résultat de l'exercice	1 352 445	249 634	1 352 445	249 634
Fonds associatif sans droit de reprise	4 769 844			4 769 844
Fonds associatifs	- 1 238			- 1 238
Libéralités	847 808			847 808
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	3 923 274			3 923 274
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 012 004	150 000	112 070	2 049 934
Plus-values réinvesties	383 797			383 797
<b>TOTAL</b>	<b>5 996 615</b>	<b>1 752 079</b>	<b>1 464 515</b>	<b>6 284 179</b>

**Note 3.6 - Fonds dédiés**

L'association a reçu, au cours de l'année 2020 comme en 2019, des subventions du C.R.O.U.S. de Nantes Pays de la Loire afin de financer un programme visant à "favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportifs étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation de la santé réalisées à leur intention". Cette opération a commencé en 2019 et se poursuivra sur 2021.

Description de la subvention	A – Fonds à engager en début d'exercice	B – Utilisation en cours d'exercice	C – Engagement à réaliser sur ressources affectées	D = A - B + C Fonds restants à engager en fin d'exercice
C.V.E.C.	207 150	35 836	220 224	391 538
<b>TOTAL</b>	<b>207 150</b>	<b>35 836</b>	<b>220 224</b>	<b>391 538</b>

**Note 3.7 - Provisions pour risques et charges**

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux...) et risques ont été inscrits en provision à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

SOREX - Commissaire aux Comptes

**NOTE 4 - Autres informations**

**Note 4.1 - Engagements de retraite**

Les engagements de retraite à la date de clôture de l'exercice ont été évalués à 4 701 379 Euros selon la méthode prospective. Ils sont partiellement comptabilisés au passif de l'association.

	31/08/2020			
	Engagement 31/08/2020	Provisionné au 31/08/2019	Dotation 31/08/2020	Reste à provisionner
PAT-AES	1 367 144	1 002 289	255 483	109 372
ENS	3 334 236	2 226 767	840 731	266 739
Total	4 701 380	3 229 056	1 096 214	376 110

L'engagement calculé tient compte des paramètres suivants :

- Départ à la retraite à l'initiative du salarié : la carrière de chacun est présumée achevée à l'âge de départ à la retraite à 64 ans. La provision est calculée avec charges sociales. L'anticipation du départ à la retraite par un salarié bénéficiant d'une pension de vieillesse à taux plein, avant 64 ans, n'a pas été calculée. Si le départ devait être à l'initiative de l'employeur, les indemnités seraient soumises à une contribution spécifique de 50 %.
- Convention Collective : Convention Collective Nationale des Universités et Instituts Catholiques de France.
- Turnover calculé sur la base du nombre moyen de départs pour démission observés sur les 5 dernières années de l'association :
  - \* 0 % tranche d'âge 20-30 ans,
  - \* 3 % tranche d'âge 30-40 ans,
  - \* 1 % tranche d'âge 40-50 ans,
  - \* 2 % tranche d'âge 50-60 ans,
  - \* 0 % tranche d'âge 60-70 ans.
- Table de mortalité retenue : TD 2011-2013.
- Taux d'actualisation financière : 0,95 % (moyenne des taux IBoxx au 31 août des 5 dernières années).
- Taux de revalorisation des salaires : 0,66 % ENS et 0,87 % PAT.

**Note 4.2 - Informations relatives aux rémunérations**

En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions d'une ou plusieurs collectivités publiques dont le montant cumulé est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année, dans les comptes financiers, les rémunérations ainsi que les avantages en nature perçus sur l'exercice par les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association.

Cette disposition est applicable à l'association.

Au cours de l'exercice 2020, le montant des rémunérations concernées par ce texte et versées par l'ASSOCIATION SAINT-YVES s'élève à :

- Rémunération globale	340 521 €uros,
- Avantages en nature	Néant.

**Note 4.3 - Honoraires du Commissaire aux Comptes**

En application des dispositions de l'article R. 123-198 du Code de commerce, relatif aux obligations comptables applicables aux personnes morales, le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les comptes financiers, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

Cette disposition est applicable à l'association.

Au cours de l'exercice 2020, le montant des honoraires versés au Commissaire aux Comptes sur l'exercice est comptabilisé pour 14 451 €uros.

**Note 4.4 - Situation fiscale**

L'ASSOCIATION SAINT-YVES a créé un secteur distinct d'activité assujéti aux impôts commerciaux depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1999.

Ce secteur regroupe les activités de location, de vente et les prestations de formation continue de l'association.

Le résultat de celui-ci, au 31 août 2020, est une perte de 41 540 €uros.

**Note 4.5 - Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'emprunt souscrit auprès du CREDIT MUTUEL, dont le capital restant dû au 31 août 2020 s'élève à 189 944 €uros, est garanti par une caution donnée par l'Association Immobilière de l'U.C.O.

L'emprunt souscrit auprès du CIO, dont le capital restant dû au 31 août 2020 s'élève à 369 669 €uros, est garanti par une hypothèque sur le Palais.

L'emprunt souscrit auprès du CIO, dont le capital restant dû au 31 août 2020 s'élève à 36 353 €uros, est garanti par nantissement du compte bancaire sur lequel sont domiciliés les remboursements.

L'emprunt souscrit auprès du CIO, dont le capital restant dû au 31 août 2020 s'élève à 339 344 Euros, est garanti par nantissement du compte bancaire sur lequel sont domiciliés les remboursements.

L'emprunt souscrit auprès du CIC, dont le capital restant dû au 31 août 2020 s'élève à 1 103 499 Euros, est garanti par une caution solidaire de l'Association Immobilière de l'U.C.O.

L'emprunt souscrit auprès du CREDIT AGRICOLE pour le financement de la rénovation BAZIN, dont le capital restant dû au 31 août 2020 s'élève à 1 190 577 Euros, est garanti par une caution solidaire de l'Association Immobilière de l'U.C.O.

L'emprunt souscrit auprès du CREDIT AGRICOLE pour le financement des équipements du campus LAB, dont le capital restant dû au 31 août 2020 s'élève à 111 724 Euros, est garanti par nantissement du compte bancaire sur lequel sont domiciliés les remboursements.

L'emprunt souscrit auprès du CIO pour le financement de la rénovation BAZIN, dont le capital restant dû au 31 août 2020 s'élève à 1 327 580 Euros, est garanti par une caution solidaire de l'Association Immobilière de l'U.C.O. A la suite du déblocage de 740 000 Euros intervenu durant l'exercice, la somme de 1 450 000 Euros, initialement accordée, a été débloquée en totalité.

L'ASSOCIATION SAINT-YVES a souscrit un contrat de prêt de 270 000 Euros auprès du CIC OUEST avant le 31 août 2020. Les fonds seront débloqués sur l'exercice suivant.

Au cours de l'exercice, l'ASSOCIATION SAINT-YVES a souscrit un contrat de prêt garanti par l'Etat de 500 000 Euros auprès du CIC OUEST. Le remboursement de cet emprunt aura lieu sur le prochain exercice.

Du fait de la crise COVID-19, l'ASSOCIATION SAINT-YVES a bénéficié pour l'ensemble de ces emprunts au CIC OUEST et au CREDIT MUTUEL d'un report de 6 mois de ces échéances. Tous ces reports ont été régularisés sur le mois de septembre 2020.

#### Note 4.6 - Subventions

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, les subventions d'équipement ne sont plus amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles financent.

Sur le plan comptable, les subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables sont maintenues au passif dans les fonds propres. Sur le plan économique, l'amortissement du bien constaté permet de dégager les ressources nécessaires à son remplacement (la subvention d'investissement restant au passif).

#### Note 4.7 - Ventilation des ressources

En Euros	31 août 2020	31 août 2019
Scolarités perçues par les facultés	26 469 319	25 551 717
Master enseignement et autres prestations	1 199 221	1 295 657
Frais d'inscription	152 380	203 907
Ventes de fournitures liées à l'enseignement	21 783	29 435
Frais refacturés	102 207	138 748
Ventes de livres		136
Subventions d'exploitation	6 375 653	6 484 627
<b>Ressources</b>	<b>34 320 563</b>	<b>33 704 227</b>

### Annexe des comptes annuels (suite)

#### NOTE 5 - Notes complémentaires sur le bilan actif

##### Note 5.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 912 596	376 228	487 400	2 801 424
Immobilisations corporelles	20 435 400	4 094 853	1 529 181	23 001 072
Immobilisations financières	1 220 281	64 752	26 829	1 258 204
<b>TOTAL</b>	<b>24 568 277</b>	<b>4 535 833</b>	<b>2 043 410</b>	<b>27 060 700</b>

Amortissements et dépréciations d'actif

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 937 501	84 719		2 022 221
Immobilisations corporelles	8 137 669	1 342 144		9 479 812
<b>TOTAL</b>	<b>10 075 170</b>	<b>1 426 863</b>		<b>11 502 033</b>

Le fonds documentaire de l'IFRADE a été déprécié.

L'activité IDCE a été poursuivie à la suite de la fusion, d'où son maintien à l'actif pour son montant d'apport.

##### Note 5.2 - Provisions pour dépréciation

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	254 192	48 372		302 564
Comptes financiers				
<b>TOTAL</b>	<b>254 192</b>	<b>48 372</b>		<b>302 564</b>

##### Note 5.3 - Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	954 118	27 492	926 626
Actif circulant et charges constatées d'avance	7 090 619	7 090 619	
<b>TOTAL</b>	<b>8 044 736</b>	<b>7 118 110</b>	<b>926 626</b>

##### Note 5.4 - Produits à recevoir par poste du bilan

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés	588 157
Autres créances	296 209
Disponibilités	3 037
<b>TOTAL</b>	<b>887 403</b>

**Note 5.5 - Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SOREX - Commissaire aux Comptes

## Annexe des comptes annuels (suite)

### NOTE 6 – Notes complémentaires sur le bilan passif

#### Note 6.1 - Provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour risques et charges	3 364 155	1 096 215	36 500	4 423 870
<b>TOTAL</b>	<b>3 364 155</b>	<b>1 096 215</b>	<b>36 500</b>	<b>4 423 870</b>

#### Note 6.2 – Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	5 173 152	1 052 627	1 546 933	2 573 591
Dettes financières diverses	98 888	34 226		64 662
Fournisseurs	2 231 840	2 231 840		
Dettes fiscales et sociales	2 160 911	2 160 911		
Autres dettes	4 389 090	4 389 090		
Produits constatés d'avance	3 043 344	3 043 344		
<b>TOTAL</b>	<b>17 097 225</b>	<b>12 912 038</b>	<b>1 546 933</b>	<b>2 638 254</b>

#### Note 6.3 – Charges à payer par poste du bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	38 687
Fournisseurs	361 378
Dettes fiscales et sociales	1 300 216
Autres dettes	778 574
<b>TOTAL</b>	<b>2 478 856</b>

#### Note 6.4 – Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

### Annexe des comptes annuels (suite)

#### NOTE 7 - Autres informations complémentaires diverses

##### Note 7.1 - Effectif moyen

Catégories de salariés	N	N-1
Administratifs	178	170
Enseignants	218	194
<b>TOTAL</b>	<b>396</b>	<b>364</b>

##### Note 7.2 - Legs

Les legs acceptés par l'ASSOCIATION SAINT-YVES s'élèvent à 847 807,70 Euros au 31 août 2020.

##### Note 7.3 - Résultat exceptionnel

Charges exceptionnelles	Montant
Charges sur exercices antérieurs	29 629
Autres charges exceptionnelles	266 707
<b>TOTAL</b>	<b>296 337</b>

Produits exceptionnels	Montant
Reprises des subventions d'investissement	112 070
Produits sur exercices antérieurs	211 244
Autres produits exceptionnels	119 758
<b>TOTAL</b>	<b>443 073</b>

SOREX - Commissaire aux Comptes

### Annexe des comptes annuels (suite)

#### NOTE 8 – Détail des postes concernés par le chevauchement de l'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

##### Note 8.1 - Produits à recevoir

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Clients - produits non facturés	588 157
<b>TOTAL</b>	<b>588 157</b>

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fourn. avoirs non parvenus	4 289
Par - organismes sociaux	24 587
Produits à recevoir	267 333
<b>TOTAL</b>	<b>296 209</b>

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Intérêts courus à recevoir	3 037
<b>TOTAL</b>	<b>3 037</b>

##### Note 8.2 - Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	194 020
<b>TOTAL</b>	<b>194 020</b>

##### Note 8.3 - Charges à payer

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Montant
Intérêts courus	34 226
Intérêts courus à payer	4 461
<b>TOTAL</b>	<b>38 687</b>

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	361 378
<b>TOTAL</b>	<b>361 378</b>

ASSOCIATION SAINT-YVES

Exercice clos le 31 août 2020

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision congés payés	633 202
Provision CET	253 538
Personnel - charges à payer	38 327
Charges sur congés payés	276 069
Provision charges sur CET	98 995
Etat - charges à payer	85
<b>TOTAL</b>	<b>1 300 216</b>

Autres dettes	Montant
Charges à payer	71 814
Ri bourses	99 346
Clients - avoirs à établir	607 414
<b>TOTAL</b>	<b>778 574</b>

**Note 8.4 - Produits constatés d'avance**

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance	503 595
Scolarités facturées d'avance	300 313
Subventions exercice suivant	2 180 076
Frais de dossier	59 360
<b>TOTAL</b>	<b>3 043 344</b>

SOREX - Commissaire aux Comptes

## Annexe des comptes annuels (suite)

### NOTE 9 – Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales (plus de 50 % du capital détenu)</i>										
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
S.C.I. 44 RUE DE BRISSAC	690 151	43 051	44,06 %	304 076	304 076			12 003	5 935	
<b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales non reprises en A :</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A :</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

SOREX - Commissaire aux Comptes

NOTE 10 – Compte emploi annuel des ressources

ASSOCIATION SAINT YVES - C E R					
TABLEAU DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC 2020					
EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		564 927
<b>1- MISSIONS SOCIALES</b>	97 210	97 210	<b>1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>	564 927	564 927
1.1. Réalisées en France	97 210	97 210	1.1 Dons et legs collectés	564 927	
- Actions réalisées directement	97 210	97 210	- Dons manuels non affectés	564 927	
- Subventions et aides aux associations étudiantes	33 425	33 425	- Dons manuels affectés		
- Bourses d'études	49 725	49 725	- Legs et autres libéralités non affectés		
- Accessibilité aux handicapés	14 060	14 060	- Legs et autres libéralités affectés		
- Versements à d'autres organismes agissant en France					
1.2. Réalisées à l'étranger			1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes					
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	458 061	458 061	<b>2- AUTRES FONDS PRIVES</b>		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	458 061	458 061			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés					
2.3 Charges liées à la recherche de subventions					
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	34 757 297	309	<b>3- SUBVENTION ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	6 284 429	
- Achats de marchandises	25 267				
- Frais généraux	8 099 974				
- Charges de personnel	22 567 596				
- Charges financières	96 187				
- Autres charges	2 523 400				
Dotations aux amortissements	1 426 861		<b>AUTRES PRODUITS</b>	29 820 931	
Dotations en fonds sur utilisations de réserves			- Sociétés	27 582 142	
Charges exceptionnelles VNC Immo cédées 014+014			- Subvention taxe d'apprentissage	208 794	
Charges exceptionnelles / legs couverts par des provisions			- Autres produits d'exploitation	331 855	
Impôt société sur les activités annexes			- Produits financiers	8 794	
Impôt société sur les produits financiers			- Autres produits	1 497 907	
			- Produits exceptionnels (cession d'immobilisations)		
<b>TOTAL</b>		555 640			
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	35 312 548		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	36 670 299	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 231 611		II- REFRÈGES DE PROVISIONS	123 524	
III- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES			III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES ET NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS		
IV- EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	249 634		IV- VARIATION DES FONDUS COLLECTÉS AUPRES DU PUBLIC (cf. tableau des fonds publics)		
V- TOTAL GENERAL	36 793 813		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
VI- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			VI- TOTAL GENERAL	36 793 813	564 927
VII- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VIII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		555 640	VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		555 640
			SON DE NPS RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		377 800
			<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Missions sociales			Bénéficiaire		
Frais de recherche de fonds			Présidents en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	0		Total	0	

**Note 10.1 - Note explicative au Compte d'Emploi des Ressources**

Le Compte d'Emploi des Ressources est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 modifiée par le règlement n° 2008-12 à la suite de l'avis n° 2008-08 du Conseil National de la Comptabilité du 3 avril 2008 portant sur les organismes faisant appel à la générosité du public.

Ce règlement homologué par l'arrêté du 11 décembre 2008 modifie la méthode d'établissement des comptes sociaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 (1<sup>ère</sup> année d'application du CER).

**Note 10.2 - Principes généraux d'établissement du CER**

Le compte d'emploi des ressources constitue un tableau globalisé reprenant l'intégralité des emplois et des ressources de l'organisme en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat.

Les emplois de l'exercice sont subdivisés de manière à faire apparaître la totalité des emplois de l'exercice et l'affectation par type d'emplois des ressources collectées auprès du public et consommées.

Le compte d'emploi annuel des ressources doit donner une image fidèle et transparente de l'information financière selon des bases communes et comparables à toutes les associations quelles que soient leurs modalités et conditions de financement.

Pour ce faire, il est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour :

- Donner une information globale de l'ensemble des ressources et des emplois,
- Expliquer l'affectation par emploi, des seules ressources collectées auprès du public,
- Permettre un suivi des ressources collectées antérieurement à l'exercice en cours.

Les colonnes 1 & 2 du tableau intègrent la totalité des ressources et des emplois en adéquation avec les charges et les produits du compte de résultat (36 793 813 Euros). Le total des débits et des crédits du CER est égal au total des débits et des crédits du compte de résultat.

Les ressources sont présentées selon la ventilation suivante :

- Ressources collectées auprès du public,
- Autres fonds privés,
- Subventions et autres concours publics,
- Autres produits.

Les emplois sont présentés selon la ventilation suivante :

- Missions sociales,
- Frais de recherche de fonds,
- Frais de fonctionnement.

Dans la rubrique "missions sociales", sont recensées les dépenses des activités qui relèvent des statuts.

L'ASSOCIATION SAINT-YVES a pour objet "de soutenir et de développer, par tous les moyens légaux, l'enseignement supérieur libre [...] notamment en facilitant les études, les travaux et le séjour de leurs étudiants et de leurs maîtres, soit en créant, entretenant ou louant, pour les mettre à leur disposition, des locaux scolaires, soit en subventionnant des œuvres créées en leur faveur, soit en créant et gérant des maisons d'accueil pour les étudiants et leurs maîtres, soit de toute autre manière appropriée au but de l'association."

Ainsi, sont présentées trois missions sociales :

- Subventions et aides aux associations étudiantes,
- Accessibilité aux handicapés,
- Bourses d'études.

Dans le compte d'emploi, sont clairement distingués les frais d'appel à la générosité du public destinés à susciter des dons et legs.

#### **Note 10.3 - Tableau de passage du compte de résultat au CER**

L'affectation des dépenses de l'association dans le compte d'emploi est effectuée à partir de la comptabilité analytique.

Sous la rubrique "missions sociales", sont rattachées les dépenses suivantes :

- Subventions et bourses versées aux associations étudiantes et aux étudiants,
- Frais engagés dans le cadre de l'accessibilité aux handicapés (frais administratifs, coûts de transports, charges de personnel...).

Les frais de recherche de fonds, destinés à susciter des dons et legs, sont clairement distingués des autres frais de communication.

#### **Note 10.4 - Ressources collectées sur 2020 au compte de résultat**

Les ressources de l'association sont constituées à 75 % de frais de scolarité des étudiants et 17 % de subventions publiques. Les produits issus directement de la générosité du public ne représentent que 2 % des ressources globales.

#### **Ressources collectées auprès du public**

Les ressources collectées auprès du public sont constituées de dons manuels pour 564 927 €uros.

#### **Subventions**

Le montant des subventions perçues au titre de l'exercice 2020 s'élève à 6 284 429 €uros.

#### **Autres produits**

Ils comprennent essentiellement :

- Les frais de scolarité	27 582 142 €uros,
- Les autres produits d'exploitation	531 855 €uros,
- La collecte de la taxe d'apprentissage	203 294 €uros,
- Les autres produits (pensions facturées, excursions, aide loi FILLON...)	1 497 907 €uros,
- Les produits financiers	5 734 €uros.

**Note 10.5 - Suivi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures**

Le CER doit reprendre en "A nouveau" (colonne 4, T1), le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au début de l'exercice. L'activité de collecte était bénéficiaire en 2019. Le report de l'exercice précédent est de 368 513 Euros.

**Note 10.6 - Emplois de l'exercice****Faits relatifs aux missions sociales**

- Subventions et aides aux associations étudiantes,
- Accessibilité aux handicapés,
- Bourses d'études.

**Faits relatifs à la recherche de fonds**

Les appels à la générosité du public ont été effectués à travers l'organisation de campagnes de communication.

Les frais de ces appels à la générosité peuvent être classés comme suit :

- Sous-traitance,
- Frais administratifs,
- Frais postaux et de télécommunication,
- Frais de fonctionnement : les frais généraux tels que l'entretien des locaux, les honoraires, les salaires et charges salariales sont intégrés dans le coût de la collecte à partir de la comptabilité analytique.

**Dotations aux provisions**

Les dotations aux provisions s'élèvent à 1 231 611 Euros au 31 août 2020.

**Note 10.7 - Affectation des emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2020**

La colonne "ressources du tableau" est subdivisée pour isoler et reconstituer les ressources collectées auprès du public au cours de l'exercice (564 927 Euros).

La colonne "emplois" est également subdivisée pour faire apparaître les emplois au cours de l'exercice des seules ressources collectées auprès du public (colonne 3).

Le total de ces emplois s'élève pour l'exercice 2020 à 555 640 Euros.

**Note 10.8 - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financée par les ressources collectées auprès du public**

La colonne "emplois" comprend également la part des immobilisations brutes d'un montant significatif financées sur l'exercice par les ressources collectées auprès du public. L'activité de collecte ne permet pas de financer des investissements, le montant est nul.

**Note 10.9 - Suivi des ressources collectées auprès du public**

Le solde disponible des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice s'élève à 377 800 Euros.